

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire - Robert PERROUSSET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
6	5	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme BONA Magali, M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent, M. GIL Olivier, Mme MORENO Valérie, M. PERROUSSET Robert Henri

Procurator(s) :

M. REYMONDON Denis donne pouvoir à M. GIL Olivier

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

M. REYMONDON Denis

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 071-217101633-20250410-2025_004-DE



Date de la convocation
03 avril 2025

Date d'affichage
03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Mme MORENO Valérie

15 avril 2025
et publication du
15 avril 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 10 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	15 728,41
- un excédent reporté de :	15 443,36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 171,77
- un excédent d'investissement de :	67 819,53
- un déficit des restes à réaliser de :	1 183,00
Soit un excédent de financement de :	66 636,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	31 171,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	31 171,77
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	67 819,53

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Curtil-sous-Buffières

Le Maire PERROUSSET Robert

